

Schwarzenburgstrasse 11
3007 Bern



Stiftung Landschaftsschutz
Schweiz
*Fondation suisse pour la protection
et l'aménagement du paysage*
*Fondazione svizzera
per la tutela del paesaggio*
*Fundaziun svizra
per la protecziun da la cuntrada*



SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ
PATRIMOINE SUISSE
HEIMATSCHUTZ SVIZZERA
PROTECZIUN DA LA PATRIA

Seefeldstrasse 5a, 8008 Zürich

Briefpost:
Postfach, 8032 Zürich

T 044 254 57 00
F 044 252 28 70

www.heimatschutz.ch
www.patrimoine-suisse.ch
info@heimatschutz.ch

PC 80-2202-7

Communiqué aux médias

Parc éolien du Crêt-Meuron à Tête-de-Ran / La Vue-des-Alpes

La pesée des intérêts entre la promotion de l'énergie éolienne et la protection du paysage est remise en cause.

Berne/Zürich, le 31 août 2006

Le Tribunal fédéral a aujourd'hui cassé la décision du Tribunal administratif du canton de Neuchâtel concernant l'implantation d'un parc éolien sur les crêtes du Jura neuchâtelois, à la déception de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) et le Patrimoine Suisse (Heimatschutz). Les organisations estiment que l'apport en énergie des éoliennes ne justifie pas le sacrifice du paysage.

Dans le secteur de La Vue-des-Alpes/Tête-de-Ran, le Canton de Neuchâtel a projeté l'érection de 7 aérogénérateurs de 93 mètres de hauteur. Considérant le faible intérêt énergétique de ces géants et la protection renforcée des crêtes du Jura neuchâtelois par un décret de 1966, la FP et Patrimoine Suisse s'y étaient opposées. Le Tribunal cantonal a donné raison aux organisations en mars 2005, suscitant des recours auprès du Tribunal fédéral de la part du gouvernement neuchâtelois et de la multinationale souhaitant réaliser le projet.

Aujourd'hui le TF a remis en cause la pesée des intérêts entre la promotion de l'énergie éolienne et la protection du paysage.

La FP et Patrimoine Suisse regrettent cet état de fait, en affirmant leur soutien inconditionnel aux économies d'énergie ainsi qu'aux autres formes d'énergie renouvelable. Le vent est une source d'énergie renouvelable qui mérite d'être soutenue. Par contre, sa contribution infime à l'approvisionnement en électricité en Suisse ne légitime d'aucune manière les atteintes qu'elle fait subir au paysage, qui demeure une ressource irremplaçable.

Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP)
Richard Patthey 079 406 40 47, Raimund Rodewald 031 377 00 77



photos du site Derrière Tête-de-Ran / Crêt-Meuron

Légende: Au sens de la décision du Tribunal fédéral, ces crêtes très prisées des Neuchâtelois et des randonneurs pourraient être industrialisées.

Texte et photos peuvent être téléchargés sur le site www.heimatschutz.ch